

# La lutte contre la guerre

Au cas où la Suède serait attaquée par une puissance totalitaire, les syndicalistes libertaires seraient disposés à participer dans le combat, déclara il y a quelques jours un collaborateur de l'organe socialiste Morgentidningen à Stockholm après une conférence de presse organisée par notre quotidien. « Mais on n'a point expliqué jusqu'à quel point on est prêt à aller pour la préparation de la défense », ajouta l'organe socialiste et déclare qu'on espère une réponse à cette question de la part de Dagstidningen Arbetaren l'Organe de la SAC syndicaliste libertaire. Nous tâcherons de donner une réponse. Il peut toujours être utile de discuter la position de la SAC vis-à-vis des problèmes de la défense militaire.

L'activité de la SAC pour la cause de la paix est aussi vieille que l'Organisation elle-même. Probablement, il n'y a aucun mouvement dans notre pays qui, proportionnellement, a fait un si grand travail pour la paix et la fraternisation internationale que la SAC. Cet intérêt continue d'exister dans le même degré. La base actuelle pour la lutte de la SAC en faveur de la paix est donnée par la déclaration de principes votée en 1952. Dans celle-ci il est constaté que le mouvement lutte pour un ordre de droit international fédéraliste qui supprime le nationalisme et rend le militarisme superflu. Il y est dit en outre que la SAC considère la lutte contre le militarisme et la guerre comme une des tâches culturelles les plus importantes, et il est aussi souligné que les syndicalistes membres de la SAC sont partisans d'actions communes des mouvements populaires libres contre la guerre.

Dans la résolution de tactique acceptée par le congrès de 1953, qui définit et interprète le contenu de la Déclaration de principes dans ce point, que la SAC fait appel à la solidarité populaire partout où il est possible de la mobiliser pour assurer la paix entre les peuples par moyen de négociations. Au cas où cela ne réussit pas, la SAC recommande l'action directe contre la guerre. Cela veut dire que la SAC, au cas où le peuple dans le pays qui représente la menace de guerre puisse faire la même chose, tâchera d'empêcher la guerre par le sabotage de la mobilisation, la grève générale contre le propre Gouvernement, etc.

Voilà l'attitude connue de la SAC qui a toujours été la même. Nous sommes prêts à l'appliquer sous les conditions qui la font possible. Au cas où la situation est tout à fait différente, la tactique de la SAC change aussi. En effet, la situation a changé radicalement depuis l'apparition du totalitarisme moderne, du despotisme nouveau de notre temps. Nous citons la résolution de tactique :

« La différence entre la situation sociale de la démocratie et de la dictature est tellement grande qu'elle acquiert une importance décisive pour le syndicalisme libertaire. Le despotisme de l'État liquide tous les mouvements populaires libres et détruit, par cela, les bases de la lutte du syndicalisme libertaire pour la paix (c'est-à-dire la lutte pacifiste dans ses formes traditionnelles). Dans la mesure où une activité pour la paix est réalisée sous la dictature elle sera l'oeuvre de l'État lui-même. Mais la défense de la démocratie comme institution est la condition de base non seulement pour la lutte pacifiste du syndicalisme libertaire, mais aussi pour toute activité de notre mouvement. Voilà pourquoi le syndicalisme libertaire prend sans hésiter le parti de la démocratie s'il s'agit de la lutte contre la dictature dans toutes ses formes. »

Voilà l'attitude de la SAC qui est tout à fait d'accord avec sa position dans toutes les autres questions. Le syndicalisme de la SAC n'a jamais été pacifiste dans un sens superficiel ; mais un mouvement de lutte. Sa lutte se dirige contre toute forme d'injustice, de violence et d'oppression. Nous avons démontré cela dans la pratique. Les syndicalistes et anarchistes se sont toujours trouvés dans les premiers rangs de la défense contre tout pouvoir d'oppression, fut-ce de la violence

capitaliste de vieux style, du bolchevisme ou du fascisme. Il suffit de se souvenir des initiatives des syndicalistes, et des anarchistes espagnols, de leurs importantes interventions dans la lutte contre l'agression du fascisme espagnol et des fascismes allemands et italiens. Du sang a coulé beaucoup de vies ont été sacrifiées.

Mais il faut observer bien l'idée de la défense acceptée par le syndicalisme libertaire. Nous ne lutterons jamais pour « la patrie », pour un territoire déterminé. Il s'agit pour nous des systèmes sociaux sans prendre en considération des frontières nationales. Le syndicalisme libertaire défend des libertés là où il y en a et il se dirige contre l'oppression d'où qu'elle vienne. « Cela vaut aussi au cas », pour citer encore une fois la résolution de tactique « où le despotisme d'État envahit le pays pour écraser toute forme de liberté au sens du syndicalisme libertaire ».

Voilà quelque chose d'essentiel pour nous. Le syndicalisme libertaire ne veut pas combattre des forces oppressives qui puissent apparaître au sein du pays, mais rester passif quand il s'agit d'une oppression qui vienne d'en dehors. Voilà l'origine de la résolution de tactique de la SAC. Puisque la SAC ne désirait jamais jouer le rôle d'un « Qvisling » elle était obligée d'éclaircir ces idées pour trouver une position qui était acceptable devant la nouvelle situation. Déjà en 1938, confrontée avec la menace de l'hitlérisme, la SAC constata qu'une nouvelle situation exigeait une nouvelle tactique et en 1953, la résolution de tactique que nous venons d'expliquer fut votée par le congrès national du mouvement avec 64 contre 8.

Article d'Evert Arvidsson dans *Dagstidningen Arbetaren*, légèrement abrégé.

## Informations syndicalistes libertaires

Publiées par sveriges arbetares Centralorganisation

Après discussion systématique au sein de la Fédération des mineurs et ouvriers métallurgistes, de la Commission Administrative et du Comité Central (organisme des délégués régionaux) du mouvement syndicaliste libertaire suédois, la Fédération ci-dessus citée et la SAC, ensemble, ont adressé un mémoire au gouvernement suédois. Il s'agit des mines de fer à Kiruna, au Nord du pays, contrôlées par la société LKAB. Jusqu'à maintenant, la moitié des actions de cette compagnie étaient aux mains de l'État suédois, tandis que le reste appartenait à une compagnie minière privée, la TGO. Le parlement suédois (le riksdag) vient de prendre une décision sur l'éventuel rachat par l'État des actions possédées par la TGO, c'est-à-dire la nationalisation des mines du Nord. Après avoir publié, dans nos informations, plusieurs articles de *Dagstidningen Arbetaren* sur ce problème, nous tenons à informer nos lecteurs aussi sur la position officielle de l'organisation qui trouve son expression dans le document suivant :

### Au Gouvernement

Si les organisations soussignées ont bien compris, la décision prise par le riksdagen le 25 mai 1955 sur la question du minerai est de caractère conditionnel : elle peut conduire au rachat par l'État ou à une nouvelle convention entre l'État et la TGO à propos d'une collaboration continuée dans l'exploitation des mines du Nord. L'intention de la résolution prise est en tout cas qu'elle doit servir pour défendre certains intérêts bien définis. Dans ce cas il devient nécessaire pour l'État de considérer deux formes différentes d'administration d'entreprise, et de choisir une de celles-ci : une administration entière par l'État ou une influence accrue de l'État au sein d'une administration

commune avec la TGO. Mais puisqu'il est nécessaire d'examiner en tout cas les formes administratives, un changement étant inévitable dans les circonstances données, il serait possible d'examiner, peut-être aussi d'autres alternatives que celles que nous venons de citer. Il est notre intention de présenter, dans ce mémoire, quelques autres alternatives dans la question des formes administratives pour les entreprises minières du Nord.

La décision sur le rachat dépendra certainement de l'attitude de la TGO. Si celle-ci n'accepte pas les demandes minimums de l'État quant à son influence et sa codétermination dans l'entreprise de la LKAB il n'y aura aucune sortie — le rachat des actions de la TGO sera la conséquence inévitable. Mais si l'on suppose une convention sur la collaboration continuée entre l'État et la TGO — une possibilité qui ne semble pas tout-à-fait exclue — il se produit une nouvelle situation : l'État qui a augmenté son pouvoir pour défendre certains intérêts sociaux et ouvriers, donne à la compagnie une influence très grande dans l'entreprise, tandis que les ouvriers et les employés de celle-ci restent complètement en marge.

Mais cet état de choses n'est pas démocratique, et il est à peine opportun en pensant aux intérêts qui doivent être défendus dans ce cas. Mais puisque toute forme de cogestion ouvrière certainement influencerait la position de la TGO de façon que celle-ci se retirerait et accepterait le rachat de ses actions, il ne vaut pas la peine de discuter cette question. Au cas d'une nouvelle convention sur une collaboration future entre l'État et la TGO, les ouvriers et les employés de la LKAB devront reprendre eux-mêmes la question d'une autre forme de démocratie au sein de l'entreprise.

Mais au cas où l'État procède au rachat des actions de la TGO — ce qui est probable — il se trouvera devant la nécessité d'organiser une nouvelle administration propre ou de chercher d'autres intéressés ou collaborateurs que la TGO, et pour ce cas nous voulons présenter certains points de vue ou formuler quelques demandes.

Quelques-uns des motifs principaux qui ont contribué à la proposition du gouvernement et à la décision du riksdag de racheter les actions de la TGO, peuvent être résumés de la façon suivante : 1. On était de l'opinion que des matières premières de cette importance doivent être contrôlées par la communauté. Cette idée a déjà une vieille tradition, et il est probable que la possibilité d'une exploitation future de l'énergie atomique lui a donné une nouvelle actualité. 2. Puisque le minerai disponible diminuera à l'avenir, on voudrait créer des conditions de sûreté sociale pour les mineurs du Nord et toute la population de la région minière.

La possibilité d'augmenter les revenus de l'État par l'exploitation des mines a aussi joué son rôle pour cette décision. La commission d'enquête a désigné le plan de rachat comme « une bonne affaire du point de vue économique ». Mais puisque le rachat monterait à plus d'un milliard de couronnes et en vue du fait que le Gouvernement paraît être prêt à laisser la TGO garder sa position économique dans l'entreprise de la LKAB, sous certaines conditions, on peut à peine supposer que le motif d'un profit économique direct pour l'État ait été un des motifs principaux pour la décision en faveur du rachat.

Après ce rapport concentré sur les faits essentiels qui ont joué leur rôle pour la décision du rachat et l'organisation d'une administration minière de l'État, il nous semble nécessaire de citer aussi certaines parties de la critique qui a été présentée comme contre la proposition et la décision prise, dans une série de déclarations demandées par l'État à différentes organisations intéressées ou d'autre façon. La TGO elle-même a renoncé à se prononcer directement en faveur ou contre le rachat, d'une façon officielle. Mais en réalité la TGO, tous les propriétaires d'actions directement intéressés, et tous les autres qui défendent le principe de la propriété privée et de l'entreprise libre, ont combattu énergiquement l'idée du rachat par l'État. Cette critique doit peut-être être considérée d'un point de vue spécial parce qu'elle émane d'éléments privés directement intéressés à

l'entreprise dont les actions doivent être rachetées, ou d'une doctrine politique qui a démontré beaucoup de fois qu'elle tend à s'opposer aux intérêts de la communauté, au moins au sens que ces intérêts sont interprétés par des grands groupes de citoyens. Mais dans la mesure que la critique, aussi de ce côté, ait exprimé l'idée que la croissance du pouvoir de l'État pourrait devenir dangereux pour les intérêts populaires il serait convenient de lui prêter attention.

Dans un certain degré, les hésitations exprimées par les catégories que nous venons de citer sont identiques à celles qui ont été prononcées par les mineurs et d'autres personnes qui ne partagent pas les intérêts économiques de la compagnie et qui n'ont pas de raisons de principe pour défendre la forme de l'entreprise privée.

La déclaration du syndicat des mineurs est la plus intéressante et la plus importante à ce sujet. Le comité directeur presque unanime de cette organisation, appuyé par les militants actifs et dirigeants dans toutes les sections, ont manifesté que la constitution d'une administration minière par l'État ne peut pas favoriser les intérêts des ouvriers.

En partant de cette déclaration du syndicat des mineurs, on peut constater que la constitution d'une administration d'État pour les mines sera vue avec des sentiments sceptiques et des doutes de la part des mineurs eux-mêmes. Des conversations que nous avons menées avec beaucoup de mineurs, nous ont confirmés dans cette opinion. Nous pouvons ajouter que la tendance syndicaliste libertaire relativement forte chez les mineurs, s'identifie avec le syndicat des mineurs dans la question du refus d'une administration des mines par l'État.

Toute la critique contre le projet de rachat que nous venons de citer peut être résumée en disant que les ouvriers mineurs plus directement intéressés, pour des raisons compréhensibles et pratiques, maintiennent une attitude négative quant à l'administration des mines par l'État, et que des hésitations assez générales se manifestent chez le public dans tous le pays qui craint que le contrôle de l'État sur des ressources productives tellement importantes peut résulter dans une menace contre certaines valeurs de liberté de grande transcendance sociale.

Mais pour arriver à une interprétation aussi objective que possible de la situation réelle il faut comprendre que la méfiance contre l'intervention de l'État non seulement chez les mineurs mais aussi dans le reste de la population en tant que ces personnes ne possèdent pas d'intérêts privés dans la TGO ou sont des partisans de cette forme d'entreprise par principe, se dirige contre l'administration des mines par l'État dans un degré beaucoup plus haut que contre la décision que l'État doit devenir le propriétaire des gisements de minerai.

En réalité il s'agit donc de deux questions, le droit de la propriété et la forme d'entreprise, qui ont été traités comme un seul problème jusqu'à maintenant. On a considéré comme naturel que la possession des mines par l'État résulterait aussi une administration de celles-ci par l'État. Mais il serait juste de faire une distinction claire pour créer la possibilité de faire un choix non seulement entre une collaboration continuée avec la TGO et le rachat par l'État combiné avec une administration de l'État par lui-même, mais aussi entre l'alternative mentionnée d'une part et une autre solution où le minerai serait possédé par l'État mais l'administration de l'exploitation serait plus libre que l'administration de l'État et plus démocratique que celle de la LKAB d'autre part. Si l'on procédait de cette façon en organisant une administration coopérative contrôlée par les ouvriers et les employés, le rachat serait certainement salué avec sympathie et satisfaction de la part de beaucoup de citoyens qui les considèrent aujourd'hui avec grande hésitation.

C'est en pensant à cette situation des choses que nous voulons présenter quelques considérations et demandes qui n'ont pas été tenues compte dans la discussion de cette affaire, jusqu'à maintenant.

S'il était possible de faire abstraction des risques sérieux qui selon notre opinion doivent être acceptés avec l'organisation d'une administration des mines par l'État, on pourrait reconnaître que cette forme d'administration aurait pu satisfaire les nécessités qui étaient décisives pour la décision sur le rachat des actions de la TGO. Nous ne voulons pas discuter cette question mais nous constatons que ces intérêts peuvent être protégés d'une façon beaucoup plus efficace et sans tout risque en constituant une administration autonome sur les bases de la coopération des producteurs après la prise de possession des mines par l'État.

L'idée de cette forme d'exploitation peut seulement être ébauchée d'une façon très générale, dans ce mémoire, pour faciliter une appréciation des lignes générales du problème. Supposons que les mines du Nord entrent en possession de l'État et qu'elles soient arrentées après, sur une base commerciale, à une entreprise coopérative qui serait formée par tous les ouvriers et employés qui travaillent aux mines. Dans la direction de cette entreprise qui serait surtout élue par les membres de la coopérative, c'est-à-dire par les ouvriers et employés associés, il serait aussi possible de donner une certaine représentation à l'État et aux communes directement intéressées, mais sous des conditions qui ne donneraient pas la majorité au sein de la direction à ces deux représentations. Nous supposons aussi que cette entreprise coopérative accepterait sans changement l'appareil administratif local et tout le personnel. Nous admettons aussi que la nouvelle entreprise maintiendrait en général les relations actuelles entre les ouvriers et les employés dans la distribution des revenus, au moins quant au paiement des salaires courants. Certainement on ne pourrait pas admettre des salaires excessivement hauts pour quelques directeurs ou autres chefs au sein de l'entreprise, mais on ne procéderait pas non plus à l'introduction d'un système de salaire égal pour tous qui impliquerait une rupture avec les habitudes et les idées aujourd'hui généralement acceptées.

Cependant, l'influence des associés sur l'activité de l'entreprise serait assurée à base du principe coopératif exprimé dans la formule : un homme — une voix.

La différence la plus importante entre l'actuel état des choses et celui qui serait créé au sein de l'entreprise coopérative, consisterait dans le fait que les ouvriers et employés des mines se chargeraient des fonctions qui sont exercées aujourd'hui par les actionnaires de la LKAB : c'est-à-dire ils nommeraient la direction et détermineraient sur le bénéfice de celle-ci. Le problème du bénéfice serait de grand intérêt, puisque l'exploitation des mines du Nord, non sans motif, est considérée comme une affaire assez bonne. Nous voulons seulement déclarer qu'il sera très naturel de prendre en considération les intérêts de la communauté, en général. Il n'est pas nécessaire de parler des impôts dictés par l'État qui seront les mêmes pour tout le monde. L'État pourrait aussi satisfaire ses exigences économiques au moyen des conditions d'arrentement qui pourraient être fixées pour des périodes relativement courtes. Dans ces circonstances, le droit des associés de déterminer sur les bénéfices d'une entreprise coopérative populaire de cette importance se limiterait au fait que le niveau de revenus des ouvriers et employés dépendrait de leur prestation commune. Dans le cas d'une évolution favorable il serait aussi possible que la science et les activités culturelles populaires reçoivent des subventions plus généreuses que d'habitude de la part des entreprises privées. Notre plan ne vise donc point à créer « un groupe de capitalistes » au sein de la classe ouvrière.

Le principe que la communauté comme telle doit contrôler des richesses naturelles comme les mines du Nord, est pleinement satisfait par un projet comme celui que nous venons d'ébaucher ; notre plan se base sur le fait que l'État doit posséder entièrement les gisements de minerai et qu'il conserve la possibilité de demander des garanties pour ses intérêts économiques dans l'exploitation de ces richesses.

Quant à l'autre motif principal pour l'intervention de l'État, c'est-à-dire de créer des garanties pour

les intérêts sociaux actuels et futurs des mineurs et du reste de la population intéressée dans le sens de leur sûreté sociale, il est évident qu'aucune autre forme d'entreprise que celle où les mineurs eux-mêmes en collaboration avec l'État et les communes déterminent sur la gestion des affaires, peut garantir une satisfaction plus grande de ces nécessités.

Nous croyons avoir prouvé que les buts principaux que l'on tend à réaliser par la constitution d'une administration des mines par l'État et exploitation coopérative, les deux formes basées sur la possession des gisements de minerai par l'État, ont la même valeur s'il s'agit de satisfaire les nécessités que nous venons d'esquisser mais il faut encore examiner si la forme d'exploitation coopérative ne peut offrir des avantages économiques supérieurs parce qu'elle élimine une partie des risques qui caractérisent en général l'exploitation par l'État.

Quant aux résultats économiques, nous osons affirmer que l'exploitation coopérative au commencement de la nouvelle activité, et nous supposons que la coopérative qui engage les ouvriers et les employés d'une façon très intime et qui conserve en partie le motif du profit comme moteur d'activité et de productivité, sera la forme la plus efficace, du point de vue économique, aussi quand il s'agit d'assurer à l'État lui-même un certain revenu de cette exploitation.

Un problème spécial consiste dans la mise en fonds de l'administration coopérative au commencement de la nouvelle activité, et nous supposons que l'État dans cette situation, pourrait sans risque aider l'entreprise coopérative par moyen d'un emprunt correspondant. Il serait opportun de faire souscrire les ouvriers et employés des obligations. Cette méthode créerait des rapports plus intimes entre les mineurs et l'entreprise, mais dans une forme qui assurerait aussi le droit de chaque individu de se retirer de celle-ci.

Mais ce n'est pas la supériorité économique de l'entreprise coopérative que nous considérons comme l'avantage le plus important de cette forme d'administration. Nous pensons surtout que cette solution pourrait éviter les désavantages de l'administration par l'État — qui consistent dans la création d'une bureaucratie dans chaque cas concret et dans un sens plus général dans l'élargissement du pouvoir absolu de l'État comme tel. En outre, nous pensons aussi aux avantages que l'on désigne, généralement, comme satisfaction personnelle dans le travail et liberté de l'individu — il s'agit du problème le plus important pour la société moderne dont la solution pourrait être facilitée dans une large mesure.

Nous savons très bien et nous voulons le constater formellement, que la plupart des ouvriers et employés seuls ont l'intention de faire leur travail, de retirer leurs salaires et qu'ils ne veulent pas avoir autre chose à faire avec l'entreprise. Mais nous savons aussi qu'une entreprise efficace dans son activité quotidienne doit travailler plus ou moins de la même façon que la LKAB le fait aujourd'hui. La direction doit avoir ses droits et compétences et les spécialistes doivent exercer une fonction d'orientation dans chaque entreprise qui veut être efficace. Mais la possibilité de pouvoir élire la direction de l'entreprise de la même façon que les membres d'une organisation nomment leur comité et les citoyens d'un pays démocratique ont le droit d'élire leur gouvernement, serait un grand avantage pour les habitants du district minier du Nord. Les associés actifs de l'entreprise trouveraient une possibilité d'agir et toute l'évolution de l'entreprise recevrait un caractère plus social et plus satisfaisant d'un point de vue populaire.

La création d'une administration coopérative pour les mines du Nord pourrait devenir un point de départ pour une nouvelle évolution économique qui pourrait réduire les tensions sociales actuelles et devrait ouvrir la porte à la démocratie au sein de l'économie nationale en donnant aux grandes masses populaires une possibilité de former elles-mêmes en toute liberté les bases de leur existence.

En nous référant à notre exposé, nous invitons le Gouvernement de faire examiner, au cas d'un rachat des actions de la TGO dans la LKAB, la question de la constitution d'une administration coopérative minière d'accord avec les lignes générales ci-dessus ébauchées. L'examen du projet devrait être fini et une décision devrait être prise avant le rachat supposé vers la fin de 1957.

Grängesberg et Stockholm, le 29 août 1955.

Fédération des mineurs et ouvriers métallurgistes au sein de la SAC

### § § §

Ce mémoire fut remis au ministre des finances, M. Sköld, par une commission dont les membres étaient Edvin Johansson et Anton Johansson comme représentants de la Fédération des mineurs et ouvriers métallurgistes de la SAC, Axel Lindberg, secrétaire général de la SAC et Evert Arvidson, directeur de Dagstidningen Arbetaren. Selon la déclaration du ministre, le mémoire sera mis à la disposition de la commission d'étude qui s'occupe de la question des mines. Plus tard, le mémoire fut encore envoyé à tous les députés du Riksdag le parlement suédois. Le document fut aussi imprimé dans une grande édition et diffusé dans tout le pays par les soins des fédérations locales de la SAC.

## Deux documents de la Sveriges Arbetares Centralorganisation

Voici deux textes du mouvement syndicaliste libertaire suédois récemment parvenus à la CRIA.

Ils permettent de situer la position de ces camarades suédois vis-à-vis de deux problèmes clefs : la nationalisation d'une entreprise et l'attitude face à la guerre.

Le syndicalisme libertaire en Suède est organisé dans la SAC « Organisation Centrale des travailleurs suédois » ; syndicat minoritaire face au grand syndicat social-démocrate groupant la grande majorité des travailleurs. Bien que ne comptant à peine 20.000 syndiqués la SAC (membre de l'AIT) est le seul mouvement anarcho-syndicaliste ou libertaire au monde actuellement capable d'éditer un quotidien : le journal « Arbetaren » (l'Ouvrier).

Le premier texte concerne le projet d'Étatisation totale des fameuses mines de fer de la région de Kiruna, au delà du cercle polaire, en Laponie (dont l'écoulement de la production vers la mer libre fut l'enjeu de la mémorable expédition de Narvik en 1940).

Productrice d'une abondante quantité de minerai en haute teneur, en majorité exporté, ces riches gisements sont à l'origine d'une des plus régulières entrées de devises dans la balance des comptes suédoise.

Or, les mineurs de cette rude région sont, avec les travailleurs de la forêt, les ouvriers les plus fidèles de la SAC. D'où l'importance de la prise de position officielle du syndicalisme libertaire en cette question comme porte-parole direct des intéressés. Nous proposons d'examiner attentivement les raisons de nos camarades face à ce problème pratique et qui les poussent à préconiser une solution coopérative ouvrière au sein du capitalisme d'État.

Le second texte est d'une acuité encore plus générale puisqu'il tend à préparer l'« Union Sacrée »

avant même le déclenchement d'un conflit. Récemment une dépêche d'agence annonçait que, selon un sondage d'opinion effectué en Suède environ 80 % de la population était prête à défendre le pays en cas d'attaque. Il est donc pour le moins étonnant pour nous de voir le syndicalisme libertaire ne pas se ranger parmi les 20 % qui par conséquent « ne marchent pas ».

Ajoutons que le point de vue cité n'est pas individuel mais se réfère expressément à une résolution du Congrès de la SAC de 1943 (adopté par 76 voix contre 8).

Que peut-on penser de telles prises de position face à un problème qui est aussi nôtre ?

NB — Sous le titre « Le syndicalisme libertaire en Suède » un cahier de « Contre-Courant » reproduit en une dizaine de pages un article préalablement paru dans la « Révolution prolétarienne » de M. Rudiger, ex-secrétaire de la SAC, qui pourrait éclairer les camarades qui s'intéresseraient à ce mouvement suédois généralement peu connu.

## Action directe

Propagande, boycottage, sabotage, grèves partielles, grèves générales, antimilitarisme  
samedi 3 février 2007  
par [Yvetot \(Georges\)](#)

« Une loi — supposée bienfaisante — n'a aucune portée si les ouvriers sont incapables de la faire appliquer. S'ils sont capables de faire appliquer une loi améliorant leur sort, les travailleurs sont capables d'acquiescer ou d'imposer cette amélioration sans loi. S'ils ont reçu l'éducation syndicale, ils ne perdront pas leur temps à attendre qu'on leur donne législativement ce qu'ils peuvent prendre ou imposer par l'action directe. Par des moyens simples et énergiques, ils exigeront de leurs patrons de meilleures conditions de travail.

Avec l'action directe, les beaux parleurs de la politique ne réussissent plus à leurrer les travailleurs. Leur dangereux concours n'est plus sollicité par les grévistes.

On n'est jamais si bien servi que par soi-même.

Nous n'avons pas à rechercher l'origine des mots : Action directe. Cette action fut de tous les temps, dès que, dans leurs luttes les opprimés s'opposèrent aux oppresseurs et les exploités aux exploités.

En un mot l'action directe c'est l'action puissante et efficace nous le répétons à dessein, exercée par les ouvriers eux-mêmes sur les exploités ou sur les gouvernants qui les protègent.

Sous ces formes diverses l'action directe peut être individuelle ou collective. Elle est une des meilleures preuves de la vitalité du prolétariat organisé. »

Georges Yvetot

# Le petit livre et le grand congrès

Le livre de P. Hervé « La Révolution et les Fétiches » est-il, comme on l'a trop dit, une bombe ? Il y a quelques années, du temps où Staline vivait, cette qualification eût certes été plus justifiée, mais actuellement, en un moment où Hervé avait senti, compris, qu'un bouleversement tactique s'opérait au sein du parti communiste de l'URSS, parler de bombe paraît bien exagéré.

N'importe, que l'on soit partisan ou adversaire des positions ou plutôt des critiques du leader déchu, son livre vaut néanmoins la peine d'être lu car contenant à la fois d'excellents passages à côté d'autres beaucoup moins bons, il soulève quelques vieilles questions dont il est toujours bon d'examiner l'évolution.

Mais d'abord, un livre comme celui d'Hervé, après ceux de Marty et Lecoœur, peut-il avoir un rapport profond, une influence certaine sur nous autres anarchistes ? Devons-nous nous réjouir ou non de la parution d'un tel bouquin, de la manifestation d'une telle pensée au sein du PCF ? En somme, est-ce apporter de l'eau au moulin de la pensée et de l'analyse libertaire (car elles sont, quoi qu'on en pense tous les dialectico-marxistes de la terre) que de constater la rébellion de P. Hervé ? Si je pose ces questions, c'est que déjà un certain nombre de progressistes, de gens « à gauche », voire libertarisants, pensent que 1) le parti se démocratise réellement, car un Hervé ne peut être un phénomène isolé dans le PC. 2) le régime de l'URSS marche vers des buts moins étatiques, ne serait-ce qu'après les « sensationnelles » déclarations et réhabilitations du XXe congrès. Car tout cela, le bouquin d'Hervé, le congrès et ces surprises, tout cela dis-je est étroitement lié et au fond le « rebelle » n'a fait qu'annoncer à l'avance certaines des critiques clairement, définitivement, exprimées à Moscou. Mais nous reviendrons sur ces détails plus loin.

En attendant la question reste posée : y a-t-il un changement réel dans la pensée communiste, et cela nous concerne-t-il ? À cela je répondrai très franchement non, je ne le pense pas et voici pourquoi. La démocratisation (au sens réel du mot s'entend) du PC n'est absolument pas en marche et la querelle d'Hervé avec ses ex-amis est une histoire purement intérieure au Parti (à ce point de vue, je crois qu'Hervé a d'ailleurs eu tort tactiquement de porter son différend à la connaissance du grand public. On voit par là l'arme administrative dont disposait déjà le PC contre son « fellagha » d'honneur). Il s'est élevé publiquement contre celui-ci, il est exclu. Certes, on nous répondra qu'à l'intérieur de l'appareil stalinien, toute discussion étant impossible, que pouvait faire d'autre le camarade Hervé, se taire ? Mais oui ! Et c'est bien pourquoi, pour les anarchistes révolutionnaires la démocratie reste inexistante au sein du parti communiste. En conséquence, pas de quoi nous réjouir du conflit Hervé-PC et nous ne pouvons y assister qu'en spectateurs, intéressés oui, mais en spectateurs seuls. Cette notion de différenciation formelle entre tout ce qui est libertaire et les soubresauts et réajustements de l'appareil stalinien [1] se trouve confirmée à l'examen des résultats du XXe Congrès de Moscou. Y a-t-il un seul signe qui permette de prévoir une dégénérescence réelle de l'État dans ces résolutions votées avec l'enthousiasme de rigueur ? S'il s'en trouve un, qu'on nous le signale immédiatement, nous serons prêts à lui faire la plus large publicité en fonction de nos modestes moyens, bien entendu. Car enfin, ce que nous voulons, petits bonshommes que nous sommes, c'est la réalisation d'une société sans classes et sans État, délivrée de l'oppression de l'homme par l'homme et, disons-le nettement, nous serions les premiers à nous réjouir de ce que l'URSS se transforme en régime libertaire ! Nous ne sommes pas des maniaques et ce but, celui de toute notre vie, compte seul pour nous, peu importe l'étiquette qui recouvrirait la marchandise ! Mais voilà ! Sommes-nous des pessimistes en disant que le communisme sauce Khrouchtchev n'est pas près de changer ses bases et ce n'est pas le souhait exprimé par le congrès d'un rapprochement unitaire avec les partis socialistes qui nous fera penser le contraire.

Pour en revenir au petit livre d'Hervé, celui-ci énonce plusieurs idées classables grosso modo en deux catégories. 1) plan intérieur du Parti ; 2) plan extérieur concernant la tactique révolutionnaire

et le réformisme.

Sur le plan intérieur, l'ancien directeur d'« Action » attaque en premier lieu la métaphysique, ou tendance à l'idéologie absolue, du parti. Cette croyance à l'idéologie absolue conduisant tout naturellement au règne de la bureaucratie, sa toute-puissante gardienne. Hervé aboutit en fin de cycle au fétichisme ou culte du « chef ». Sur ces différents aspects de l'absolutisme, Hervé parle assez pertinemment (on ne parle bien que de ce que l'on connaît bien, et Hervé fut assez... absolu il y a quelques années) en se référant fréquemment à Lénine, et aussi à Staline, ce qui paraît à première vue plus curieux. En réalité, Hervé se sert des citations ultra-démocratiques du Géorgien pour mieux l'attaquer au travers de celles-ci. À ce propos il est comique de constater que nombre de commentateurs plus savants, plus qualifiés ès dialectique que de modestes anars, n'aient pas vu ou voulu voir l'attaque continuelle d'Hervé contre Staline, tout au long de son livre ! Car enfin, quand on met en exergue à un bouquin une phrase comme : « La science ne reconnaît pas les fétiches » signée J. Staline, ou c'est de l'innocence (ce qui serait étonnant) ou plus vraisemblablement, de la cruauté, de l'humour noir.

Hervé ne s'arrête d'ailleurs pas en si bon chemin et continuera le jeu des « citations-boomerangs », ainsi cette déclaration de 1928 où Joseph Djougachvili attirait l'attention sur le danger « que les chefs deviennent orgueilleux et se croient infaillibles » [2], cette autre sur les fractions « Aveuglés par leur emportement dans la lutte des fractions, les militants ont tendance à apprécier tout les faits, tous les événements de la vie du parti, non du point de vue des intérêts du parti et de la classe ouvrière, mais de celui de leur clocher, de leur paroisse fractionnelle » [3]. Tu parles ! On voit le sourire réprimé d'Hervé en écrivant cela. À propos du rôle des fractions, une page très importante du livre, la page 101, me paraît contenir la plus dure attaque contre celle-ci. À mon sens la critique me paraît par ailleurs justifiée et nul doute que les « durs » du parti ne s'y sont pas trompés. De simples « compagnons de route » comme André Ribard ont déjà violemment réagi et au cours de sa conférence mensuelle du 5 mars, celui-ci se déchaînait contre Hervé parce que celui-ci ne citait pas nommément Staline en affirmant : « On imagine encore aisément qu'une fraction portée à la tête du parti reste fidèle à son esprit et à ses méthodes de fraction, les généralise à ses rapports avec les organisations de masse et les syndicats, enfin compte exclusivement sur elles dans sa lutte contre les autres partis. Il est évident que dans ces conditions, même si cette direction du Parti avait une politique juste en principe, elle en compromettrait gravement l'efficacité par la médiocrité et la bassesse de ses moyens ». Sur le côté hypocrite de la méthode critique, Ribard a raison, et Hervé aurait gagné à se montrer plus franc au lieu de jouer au jeu puéril et dégradant de « si » de conditionnels et d'allusions. Croyait-il amadouer le parti en agissant ainsi, enfantin ! Quant au fond, il n'est par contre pas douteux que Staline ait agi de manière fractionnelle, flagrante, en éliminant d'abord, allié à Zinoviev et Kamenev, les amis de Trotsky puis Trotsky lui-même. Avec l'aide de Boukharine ensuite, Staline éliminait Zinoviev-Kamenev avant de liquider finalement le même Boukharine, tout ce travail de taupe accompli grâce à une patiente conquête des bureaux et de l'appareil du parti du fait de son emploi de secrétaire général. Mais peut-être que M. Ribard, qui voue une « admiration éperdue » (sic) à Staline [4], n'appelle-t-il pas cela un travail de fraction et attend-il que les futurs manuels soviétiques lui expliquent la manoeuvre en détail ?

Toujours sur le plan de la démocratie intérieure, Hervé reprend à son compte les attaques contre Béria, ce qui peut paraître peu original, mais il est évident que là aussi Staline est visé, sans y être, tout en l'étant. Il est très désagréable de voir ainsi Hervé pratiquer la corde raide et les attaques les plus justifiées dans leur fond prennent par la mollesse de la forme une allure de mauvaise conscience.

Autre part, Hervé soulève un petit problème, assez intéressant toutefois : celui de la sacro-sainteté ouvriériste. Le fait d'avoir été ouvrier n'est pas pour Hervé une garantie de dévouement, et il s'élève contre le fait d'une discrimination sur l'origine individuelle à l'intérieur du parti. Ceci est

assez vrai et il nous faut avoir le courage de reconnaître nous-mêmes, le cas ne se présentant pas seulement au PC mais aussi dans nos propres milieux. Combien en avons-nous vus, combien en verrons-nous encore de ces camarades de professions libérales ou intellectuelles, qui considèrent comme une honte d'avouer leur condition et vous parlent de la classe ouvrière de long en large sans jamais avoir travaillé en usine de leur vie. Le contraire est également valable (si l'on peut dire !) et l'ancien ouvrier voulant jouer au grand penseur, à l'intellectuel de choc est également chose bien risible. Pourquoi cette honte de nos origines, tout homme de bonne volonté ne peut-il travailler au service de la Révolution ?

Après diverses autres critiques concernant les problèmes intérieurs du parti communiste, Hervé s'attaque au fait extérieur de la Révolution et du Réformisme. Pour lui le parti se doit de renforcer sa collaboration avec le régime bourgeois, dans le sens d'une large utilisation des réformes. Il pense ainsi que, dans le cas où une prise de pouvoir par le parti risquerait d'amener une conflagration générale, la Révolution devrait être ajournée en attendant des conditions meilleures. On conçoit qu'une telle position, exprimée noir sur blanc, ait fortement déplu au PCF, mais quoi, le parti a-t-il fait autre chose que de cohabiter pacifiquement, au moyen précisément de réformes avec le capitalisme ? Et là-dessus Hervé voit sa position confirmée par le XXe congrès.

Il ressort de l'ensemble de cette affaire que, bien que vainqueur sur le plan idéologique par rapport au parti actuel, Hervé sort vaincu de l'histoire. Pour nous libertaires, répétons qu'il serait ridicule de prendre position pour l'un ou l'autre des adversaires en présence et de traiter Hervé de « capitulard » par exemple ou de parler des positions « révolutionnaires » du camarade Besse de *L'Humanité* ! Cela serait considérer le fait stalinien comme un fait révolutionnaire alors que nous savons les différences profondes nous séparant du bolchevisme et de son idéologie. Dans le cadre du capitalisme, c'est comme si nous comparions les systèmes français et américains et décréitions que tel capitalisme est valable par rapport à l'autre. Bien sûr, il y a différences, des nuances énormes entre les deux mais le fond est le même, le capitalisme reste un tout, que les travailleurs devront détruire tôt ou tard.

Quant à la révolte d'Hervé et sa coïncidence avec les décisions du XXe congrès, cela nous fait un peu penser à ses soldats de l'an 1940 qui, considérés déserteurs début juin devenaient par enchantement résistants héroïques à la fin de ce même mois en accomplissant le même geste. Il est vrai qu'entre ces trente jours, la roue dentée de l'Histoire était passée. Question de date. Peut-être Pierre Hervé aurait-il gagné à reculer son geste de colère (ou d'orgueil), il serait maintenant redevenu un grand chef du PARTI et qui sait, un futur Fétiche ?

Christian L.

[1] Nous continuerons à employer le terme stalinien en parlant du PC, bien que Staline soit maintenant en défaveur, car c'est son esprit, ses méthodes qui ont façonné le parti que nous connaissons et nous ne pensons pas que celui-ci soit près d'une transformation profonde.

[2] Page 95.

[3] Page 99.

[4] Pas de quoi se vanter devant 2000 personnes. Mais peut-être, et cette supposition n'est pas si ahurissante qu'elle en a l'air, un jour verrons-nous un parti dissident stalinien se former à l'extérieur du PC orthodoxe à Khrouchtchev, Boulganine... et Trotsky. Il suffit de voir la jubilation de nos camarades trotskystes pour comprendre qu'ils ne devraient pas tarder à rejoindre le bercail et de persécutés minoritaires ces militants auraient-ils beaucoup de mal à devenir persécuteurs ? On leur souhaite ce mal-là.